

DEPARTEMENT
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**
Séance du jeudi 29 septembre 2022

Date de la convocation 21/09/2022	L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),
Date d'affichage 21/09/2022	
Membres :	
En Exercice : 15	
Présents : 13	
Votants : 15	<p>Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Thomas LAMOTTE, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE</p> <p>Représenté(e)s : Pierre JOULIA par Sébastien CAYSSIALS, Carine MARTIN par Marie-Laure CAMBOULAS</p> <p>Excusé(e)s :</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS</p>

Objet: Travaux supplémentaires Maison Mercier - DE_20220929_003

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal de Roussennac a décidé d'acquérir la maison de Madame Mercier Christel située sur la parcelle cadastrale (section B n°119) lors de la réunion du 04 décembre 2020 (délibération n° DE_20201204_002).

Le conseil municipal a décidé de lancer une opération de démolition qui a eu lieu au mois de juillet 2022 par l'entreprise Arrazat.

Suite à cette démolition un besoin de reprises de façade et de toiture de la maison mitoyenne de M Miquel sont nécessaires. Ces travaux dépasseront le coût estimatif estimé de 4026,00€ HT. Deux entreprises locales ont été sollicitées afin de les réaliser :

- Entreprise de menuiserie/couverture Thomas Francis pour un montant de 4541,25 € Ht
- Entreprise de maçonnerie Joël Froment pour un montant de 8128,00 € HT

Le conseil municipal de Roussennac, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- De réaliser les travaux nécessaires
- de préciser que les dépenses seront inscrites au budget 2022 de la commune de Roussennac,
- de donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire afin de réaliser cette opération.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 30 septembre 2022
et publication ou notification
le 30 septembre 2022

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS

Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue
Date de réception de l'AR: 30/09/2022
012-211202064-20220929-DE_20220929_003-DE

Roussennac, le 30 septembre 2022.
Pour extrait conforme



Le Maire
Sébastien CAYSSIALS